

ANNEXE 1

Fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche

JANVIER 2023

SOMMAIRE

Préambule	2
1 - Dispositions générales.....	2
1-1 Rôle et organisation de la commission	2
1-2 Composition	2
2 – Modalités de la demande de place en crèche	2
2-1 Présentation	2
2-2 Types d'accueil	3
2-3 Constitution et mise à jour du dossier de demande de place en crèche	3
3 – Les critères.....	4
3-1 - Bassin de vie.....	4
3-2 - Activité de la famille.....	4
3-3 – Evaluation du risque de fragilités de l'enfant.....	4
3-4 – Evaluation du risque de fragilités parentales	4
3-5 – L'isolement de la parentalité.....	5
4 – Déroulement de la commission d'attribution des places en crèche	5
4-1 Mise à jour des dossiers	5
4-2 Réunion technique	5
4-3 Etude des dossiers.....	5
4-4 Notifications des décisions.....	6
5 - Suite de la commission d'admission.....	6
5-1 Réponses aux familles	6
5-2 Entrée en crèche	7
6 – Règlement sur la protection des données.....	7
7 – Autorisations	8

Préambule

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées compte sur son territoire en gestion directe 12 établissements d'accueil du jeunes enfants (EAJE), 3 Relais Petite Enfance (RPE) et un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Les demandes des familles sont nombreuses et le nombre des places proposées chaque année est **limité**. Ainsi, l'organisation de la commission d'attribution de places en crèche est formalisée dans une procédure et encadrée par le règlement intérieur.

1 - Dispositions générales

1-1 Rôle et organisation de la commission

La commission d'attribution des places étudie les dossiers de demande de place en crèche classés par points et décide de l'attribution des places dans les différentes structures gérées par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP).

Elle arrête également une liste d'attente.

Elle se réunit une fois par an au printemps pour attribuer les places disponibles à compter de la fin du mois d'août de la même année. En effet, les enfants quittent majoritairement les EAJE à cette période pour entrer à l'école maternelle. Lorsque des places se libèrent hors commission ; elles sont proposées aux familles figurant dans la liste d'attente.

La commission se réunit par bassin de vie.

1-2 Composition

La commission d'attribution des places en crèche est composée :

- De la directrice des Solidarités et de la Santé ou son représentant
- De la cheffe de service petite enfance
- De la coordination petite enfance
- D'une gestionnaire administrative
- Des directrices des EAJE concernés
- D'un représentant de l'hôpital de Pau pour la commission spécifique atypie

2 – Modalités de la demande de place en crèche

2-1 Présentation

La demande de place en crèche est ouverte à l'ensemble des familles. La personne qui inscrit l'enfant doit exercer l'autorité parentale.

La demande de place en crèche s'effectue sur rendez-vous auprès des équipes de direction des structures. Cette démarche unique donne accès à l'ensemble des places dans les structures petite enfance gérées par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, selon une sectorisation territoriale composée de 3 bassins.



- Le bassin Nord-Ouest comprenant les communes de Arbus, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie en Béarn, Bougarber, Denguin, Laroin, Poey de Lescar, Saint Faust, Siros, et Uzein, pour les crèches la Ninoère, les Pesquits et l'île aux enfants.
- Le bassin Cœur d'Agglo qui comprend la ville de Pau sans le quartier du XIV juillet pour les crèches la Pépinière, st Vincent de Paul, St Basil's, le Hameau et 4 Coins du monde pour les horaires classiques.
- Le bassin Berges du Gave comprenant les communes de Aressy, Artigueloutan, Bizanos, Bosdarros, Gelos, Idron, Jurançon, Lée, Mazères-Lezons, Meillon, Ousse, Rontignon, Sendets, Uzons et Pau pour le quartier du XIV juillet.

Cas particulier : la crèche des 4 coins du monde située dans le secteur de l'hôpital est la seule structure ouverte en horaire atypique de 6h30 à 20h30 du lundi au samedi. La demande de place pour **l'accueil atypique** est ouverte à l'ensemble des familles quel que soit leur bassin de résidence.

2-2 Types d'accueil

Les structures proposent 3 types d'accueil :

- L'accueil régulier : les jours et heures sont fixes ou variables et déterminés lors de l'inscription avec la directrice sous la forme d'un contrat d'accueil. Dans le cas d'horaires variables la famille s'engage sur un volume d'heures et un nombre de jours minimal. Le contrat d'accueil est signé par les deux parties. Les structures d'accueil proposent de l'accueil à temps plein et à temps partiel. Avec un minimum de deux demi-journées par semaine.
- L'accueil occasionnel : il se définit par une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme prévisible d'avance. Toutefois un contrat de réservation est signé pour la durée de cet accueil par les deux parties.
- L'accueil d'urgence : il se définit par l'accueil de l'enfant, pour les familles qui, pour des difficultés exceptionnelles, ne peuvent prévoir à l'avance le besoin d'accueil. La notion d'urgence est appréciée au cas par cas par la Direction des Solidarités et de la Santé ; et selon la situation sociale et/ou médicale de l'enfant et de sa famille. L'enfant n'est pas connu de la structure et l'accueil est limité à 1 mois. A l'issue de ce mois, la situation pourra être réévaluée.

2-3 Constitution et mise à jour du dossier de demande de place en crèche

Lors du rendez-vous la professionnelle est chargée :

- De présenter aux familles les différents services et modes d'accueil présents sur le territoire.
- D'accompagner les familles dans la définition de leur besoin réel de temps d'accueil (jours et horaires) afin que la demande présentée à la commission d'attribution ne soit ni surévaluée, ni sous-évaluée.
- De déterminer le choix du lieu d'accueil par ordre de priorité.
- De compléter avec la famille la fiche de demande de place en crèche permettant ensuite de saisir la demande dans le logiciel petite enfance.
- D'évaluer la situation familiale.

Les renseignements à fournir pour la demande de place en crèche sont :

- Le numéro d’allocataire à la Caisse d’Allocations Familiales (Caf) pour les personnes du régime général, ou le numéro d’immatriculation à la Mutualité Sociale Agricole.
- Pour les familles ne possédant pas de numéro d’allocataire ou dans l’attente de son attribution par la Caf l’avis d’imposition N- sur les ressources N-2
- Une photocopie du livret de famille ou une copie de l’extrait de l’acte de naissance. Pour les enfants à naître l’extrait de l’acte de naissance doit être transmis dans le mois suivant la naissance.
- Justificatif d’activité professionnelle ou de formation
- Fiche autorisation annexée

Des pièces supplémentaires, dans le cas de situations particulières, pourront être demandées afin d’évaluer au mieux le besoin et d’orienter la famille vers le mode d’accueil le mieux adapté.

Le dossier de demande de place en crèche ne sera présenté en commission que s’il comporte l’ensemble des pièces justificatives.

Tout changement de situation (report de date d’entrée, adresse, numéro de téléphone, situation familiale, modification des jours et horaires d’accueil, etc..) doit être communiqué à la structure du lieu de rendez-vous.

3 – Les critères

L’évaluation de la situation familiale est un temps fort du processus d’attribution des places en crèche. L’attribution des places se doit, en effet, d’être basée sur des critères objectivables capables de situer la famille dans ses difficultés, ses besoins et son projet parental.

Les bases de cette évaluation s’appuient donc sur une connaissance précise et experte du profil de la famille recueillie lors du ou des rendez-vous.

Pour se faire, 5 critères à pondérer sont déterminés et attribués à chaque dossier, la grille des scores est annexée au règlement de fonctionnement des multi-accueils.

3-1 - Bassin de vie

La notion de bassin de vie permet de valoriser la proximité géographique. Elle permet une meilleure gestion des choix des familles en s’appuyant sur une logique d’organisation et de flux de déplacements. Elle restreint ainsi positivement le nombre d’établissements sélectionnés par les familles, limitant par là même les désistements post-commission en lien avec le manque de praticité logistique des familles trop éloignées du mode d’accueil de leur enfant.

3-2 - Activité de la famille

Même si l’accueil collectif permet de répondre à des situations sociales, il est nécessaire de considérer qu’il s’agit également d’un mode d’accueil pour les familles dont les deux parents sont en activité. L’identification de l’activité de la famille est donc un point important de notre système de pondération.

3-3 – Evaluation du risque de fragilités de l’enfant

Une attention doit être portée à la question de la santé de l’enfant et à son développement. Qu’il s’agisse de s’appuyer sur un diagnostic existant ou en cours, la notion de fragilités de l’enfant s’étend à son évaluation d’un risque présent ou à venir.

3-4 – Evaluation du risque de fragilités parentales

La période des 1000 premiers jours de l’enfant est une phase particulièrement sensible dans l’accès à la parentalité. Quelle que soit la situation familiale, les professionnels en charge des entretiens se serviront d’outils de repérage des familles dont la situation de fragilité justifie un accompagnement institutionnel pluridisciplinaire.

La prise en charge de la famille par des organismes sociaux extérieurs doit être considérée comme un facteur favorisant à l'accueil des familles identifiées mais ne doit pas être perçue comme une priorité absolue qui exclurait l'évaluation du service.

3-5 – L'isolement de la parentalité

Les mutations professionnelles subies ou les déménagements sont de plus en plus présents dans la typologie des familles accueillies. Le manque de ressources familiales ou amicales peut être une source de déracinement ou d'isolement social, éléments favorisant l'évaluation des familles en besoin d'accueil.

4 – Déroulement de la commission d'attribution des places en crèche

4-1 Mise à jour des dossiers

Dans le mois précédent la commission d'attribution des places en crèche, les familles sont sollicitées pour la mise à jour de leur dossier de demande initiale, permettant ainsi la recevabilité de leur demande.

A ce titre, les pièces justificatives manquantes et le coupon réponse devront **être obligatoirement** adressés dans le délai imparti à la structure où la demande de place en crèche a été effectuée.

Les dossiers des familles qui ne répondent pas dans les délais spécifiés ne seront pas étudiés lors de la commission et leur demande sera ajournée. Cette décision sera notifiée à la famille par courrier.

Les demandes sont définitivement closes 15 jours avant la commission, aucune modification ou nouvelle demande ne pourra être prise en considération.

4-2 Réunion technique

Elle a lieu une semaine avant la commission du printemps qui attribue les places pour la rentrée de septembre.

Elle est composée des directrices des structures concernées, d'une coordinatrice petite enfance, de la cheffe de service petite enfance et de la gestionnaire administrative.

Il s'agit d'une réunion préparatoire par bassin, elle fait le point sur la constitution des dossiers. Au besoin les familles pourront être contactées pour ajuster leur demande.

Les directrices informent lors de cette réunion les demandes de changement de contrat des familles déjà accueillies (diminution, augmentation) tant en ce qui concerne le nombre de jours d'accueil que l'amplitude journalière, ainsi que les demandes de place concernant des fratries présentes dans la crèche à la date de l'admission de l'enfant.

A l'issue de cette réunion, la liste des demandes est éditée à partir du logiciel par ordre décroissant des scores attribués aux dossiers des familles.

4-3 Etude des dossiers

L'ensemble des membres de la commission est tenu à une obligation de réserve et de confidentialité concernant les informations dont il a connaissance.

Une feuille d'émargement est établie pour chaque commission.

4-3-1 Commission spécifique atypie

Compte tenu de la spécificité d'accueil en atypie de la crèche des 4 coins du monde et l'ouverture à l'ensemble des familles résidants sur un des 3 bassins, ou ayant déposé un dossier auprès de l'hôpital de Pau, Les demandes sont examinées par une commission spécifique.

4-3-2 Commission par bassin

Les dossiers des familles sont classés par nombre de points. En cas d'égalité des points, l'antériorité de la date de la demande sera prépondérante pour départager les familles.

Le nombre de places disponibles par structure est présenté au début de chaque commission, par groupes ou par tranches d'âge de l'enfant afin de satisfaire au principe d'équilibre des classes d'âge et par jour pour optimiser l'occupation des places.

L'attribution d'une place en crèche dépend de l'adéquation entre le besoin des parents, les caractéristiques de la demande (jours, horaires) et des places disponibles au sein des EAJE. Les points supplémentaires (bonus gestionnaire structure) seront attribués lors de la commission sur les critères suivants :

- Critère 1 : Optimisation du taux d'occupation de la structure
- Critère 2 : Equilibre financier de la structure
- Critère 3 : Harmonisation des groupes

L'attribution des points de ces bonus modifie le classement. Une nouvelle liste définitive est alors éditée.

La commission effectue la comparaison des dossiers de la liste des demandes, elle retient en priorité le dossier ayant le score le plus élevé. Elle a pour objectif de satisfaire dans la mesure du possible le premier choix de la famille.

4-4 Notifications des décisions

Un compte-rendu faisant état du nombre des demandes, du nombre de places disponibles, des admissions et des refus prononcés par la commission est rédigé à l'issue des 3 séances. Il est signé par la directrice de la direction des solidarités et de la santé et présenté pour validation à l' élu en charge de la petite enfance ou son représentant.

5 - Suite de la commission d'admission

La décision (admission ou refus) est notifiée par courrier après la commission d'attribution des places.

5-1 Réponses aux familles

5-1-1 Réponse négative

En cas de réponse négative, les parents disposent de 2 mois pour confirmer leur demande de rester en liste d'attente en retournant le coupon joint au courrier. Passé ce délai et sans confirmation, le dossier est clôturé. Cette décision est notifiée à la famille par courrier.

Sur le courrier de réponse négative les coordonnées des Relais Petite Enfance sont communiquées aux familles pour les aider dans la recherche d'un autre mode d'accueil.

5-1-2 Réponse positive

En cas de réponse positive, les familles sont informées par téléphone. Les parents disposent d'un délai de 72 heures qui suivent la proposition de place pour confirmer l'inscription en crèche. Un courrier de confirmation d'acceptation de la place leur est adressé.

Sans réponse au bout des 72 heures, une relance téléphonique est effectuée. Sans réponse de la famille la place est alors rendue disponible pour une autre famille. Les parents recevront un courrier d'abandon de leur demande.

5-1-3 Refus de la place par la famille

Si une famille refuse la place attribuée par la commission (conforme à sa demande), elle doit confirmer son refus par courrier ou par mail pour se maintenir en liste d'attente et l'antériorité de la demande sera perdue.

5-2 Entrée en crèche

Dans la continuité des démarches, la direction convient d'une date de rencontre avec la famille pour constituer le dossier d'inscription, visiter la structure, prévoir la période d'entrée progressive, présenter le règlement intérieur et le projet pédagogique de l'établissement.

Lorsque la famille modifie sa demande initiale après obtention de la place (changement du nombre de jours d'accueil, modification significative des horaires d'accueil ou changement de résidence principale), l'attribution de la place et le nombre de points cumulés peuvent être remis en question. Il s'agit donc d'une nouvelle demande qui doit être à nouveau étudiée par la commission et pourra être refusée en fonction des disponibilités d'accueil et des demandes identiques d'autres familles en liste d'attente.

Aucun report de la date d'entrée ne sera accepté, sauf motif impérieux et en accord avec la direction des Solidarités et de la Santé.

L'attribution de la place n'est validée définitivement qu'après constitution du dossier d'admission et signature du contrat d'accueil.

6 – Règlement sur la protection des données

Dans le cadre de ce règlement, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées met en œuvre différents traitements de données à caractère personnel. Les informations recueillies lors de la constitution du dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par les services de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les données collectées sont destinées à la gestion de l'attribution des places en crèches et uniquement à une utilisation interne à l'institution. La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Les données seront conservées le temps de l'accès aux services

Vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez consulter le site cnil.fr ou contacter le Délégué à la Protection des Données - Hôtel de France - 2bis Place royale 64000 Pau ou par courrier électronique à dpo@agglo-pau.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le



ID : 064-200067254-20230321-RI_EAJE_2023-AR

GRILLE DE PONDERATION FAMILLE

Code	Critère 1 : Le bassin de vie	Points
1.1	Domiciliation sur le bassin de vie	10
1.2	Domiciliation sur l'Agglomération paloise mais hors du bassin de vie	2
1.3	Domiciliation hors Agglomération paloise	0
	Critère 2 : L'activité de la famille	
2.1	Couple biactif ou famille monoparentale active	15
2.2	Couple avec un seul parent actif ou famille monoparentale en recherche d'emploi	10
2.3	Couple en recherche d'emploi	5
2.4	Famille dont un des parents est considéré comme inactif ou en congé parental	0
	Critère 3 : Les fragilités de l'enfant	
3.1	Handicap/maladie chronique diagnostiqués de l'enfant, prise en charge médicale effective, placement en famille d'accueil	5
3.2	Suspicion de fragilités de développement ou comportementales en lien avec nos observations et/ou le discours des parents	2
3.3	Sans questionnement	0
3.4	Enfant pas encore né	Non évalué
	Critère 4 : Les fragilités parentales	
4.1	Handicap ou pathologie chronique avérés (parents, fratrie), troubles de la parentalité identifiée par des organismes à vocation sanitaire et sociale, grande précarité ou marginalité sociale, déni de grossesse, décès d'un enfant, violences conjugales, parent mineur, placement en famille d'accueil, orientation PMI/CAMPS/ASE avec risque pour l'enfant, angoisse majeure, symptômes de détresse psychique majeurs ou maladie psychique diagnostiquée	5
4.2	Situation à risque de fragilité telle que parcours de procréation assistée complexe, adoption, mauvaise expérience chez l'assistante maternelle	2
4.3	Sans questionnement	0
	Critère 5 : Le soutien familial et amical	
5.1	Famille monoparentale isolée ou couple actif sans soutien familial ou amical	5
5.2	Famille monoparentale avec soutien familial	2
5.3	Couple avec famille et/ou amis à proximité et mobilisables	0
Total		

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

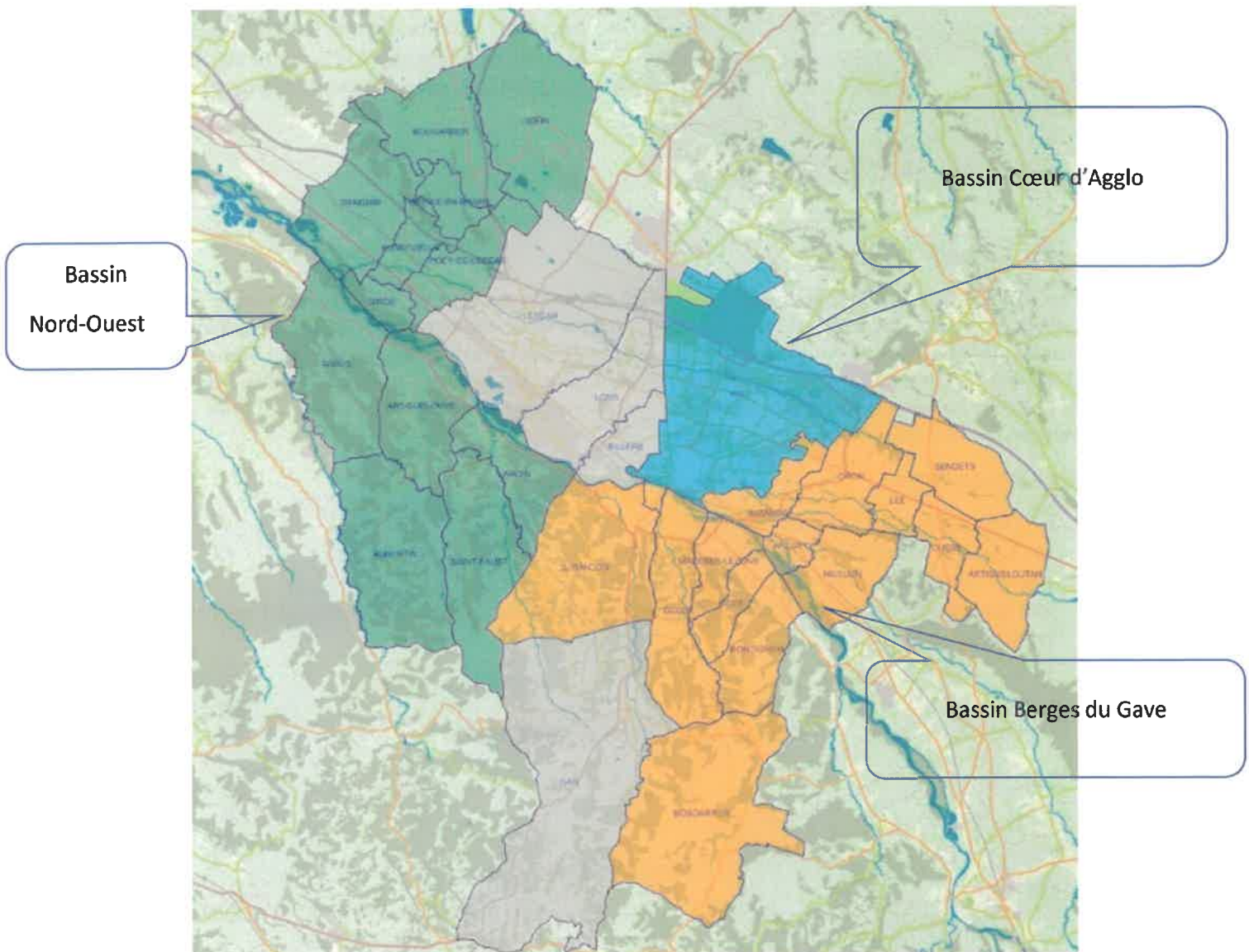
Publié le



ID : 064-200067254-20230321-RI_EAJE_2023-AR

ANNEXE 3 PRESENTATION DES STRUCTURES

Carte : Les bassins de vie des structures d'accueil du jeunes enfants



Bassin Nord-Ouest

MULTI ACCUEIL LES PESQUITS



Coordonnées :

- Adresse : 7 allée de Bruscos 64230 UZEIN
- Numéro de téléphone : 05 6464 12 20
- Adresse mail : crechelespesquits@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 15 places

Description : Le multi-accueil les Pesquits propose un environnement permettant d'accueillir les enfants dans le respect du rythme de chacun. En plein cœur de la campagne, une priorité est donnée pour les activités en extérieur dans le jardin de la crèche. Des sorties dans le village et à la bibliothèque sont proposées régulièrement. Pour promouvoir l'autonomie, des activités de motricité libre sont proposées à tous les enfants accueillis. Enfin, des cafés sont proposés tous les mois à destination des familles pour favoriser des moments de partage

Horaires d'ouverture :

- De 7h45 à 18h15 du lundi au vendredi
- Les horaires d'arrivée sont possibles jusqu'à 9h30
- Les horaires de départs sont possibles dès 16h00
- Des aménagements peuvent parfois être envisagés lors de la définition du contrat d'accueil entre les parents et la Direction.

MULTI ACCUEIL LA NINOERE



Coordonnées :

- Adresse : 4 rue Principale 64230 POEY de LESCAR
- Numéro de téléphone : 05 59 68 89 60
- Adresse mail : crechelaninoere@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 30 places

Description : Le multi-accueil la Ninoère, propose d'accueillir vos enfants dans des locaux récents et adapté au développement des tout petits. Pour favoriser le bien-être de vos enfants, un cuisinier propose des plats préparés sur place et avec des produits de qualité. L'équipe pédagogique organise les espaces de vie pour favoriser le respect du rythme de chacun et garantir la sécurité physique et affective du jeune enfant. Bordé par la nature, ce cadre leur permet de prendre confiance en eux et de gagner en estime de soi et en autonomie

Horaires d'ouverture :

- De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- Les horaires d'arrivée sont possibles jusqu'à 9h30
- Les horaires de départs sont possibles dès 16h00
- Des aménagements peuvent parfois être envisagés lors de la définition du contrat d'accueil entre les parents et la Direction.

MULTI ACCUEIL L'ILE AUX ENFANTS



Coordonnées :

- Adresse : 9 rue des Ecoles 64110 LAROIN
- Numéro de téléphone : 05 59 83 13 12
- Adresse mail : crecheileauxenfants@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 29 places

Description : : La structure multi-accueil l'Île aux enfants, situé à proximité des écoles, du stade et du centre équestre, profite d'un cadre calme et sécurisé tout en étant proche de la rocade. La structure dispose d'un grand espace extérieur, cela valorisant au maximum les activités en extérieur et permettant à l'enfant de se ressourcer à son rythme. Sous le regard bienveillant des accueillantes, votre enfant trouvera ses repères et pourra évoluer à son rythme dans l'un des deux groupes : l'île des Maupiti et l'île des Moorea.

Horaires d'ouverture :

- De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- Les horaires d'arrivée sont possibles jusqu'à 9h30
- Les horaires de départ sont possibles dès 16h00
 - Des aménagements peuvent parfois être envisagés lors de la définition du contrat d'accueil entre les parents et la Direction.

Bassin Cœur d'Agglo

MULTI ACCUEIL HAMEAU



Coordonnées :

- Adresse : 23 rue Monseigneur Campo 64000 PAU
- Numéro de téléphone : 05 59 11 10 45
- Adresse mail : Crecheduhameau@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 20 places

Description : Le multi-accueil du Hameau, au cœur du quartier Ousse des Bois, accueille 20 enfants par jour séparés en 2 groupes. Cette capacité à taille humaine permet un accueil plus individualisé des enfants et leurs familles. L'attention portée à l'enfant, le respect de ses besoins, la motricité libre sont nos priorités. Les enfants évoluent dans deux salles lumineuses à l'intérieur. Un grand jardin arboré permet de mettre en place des activités en extérieur dès que cela est possible

Horaires d'ouverture :

7h30-18h30 du lundi au vendredi

Les horaires d'arrivée sont possibles de 7h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h30.

MULTI ACCUEIL SAINT BASIL'S



Coordonnées :

- Adresse : 61 avenue Trespoey 64000 PAU
- Numéro de téléphone : 05 64 64 11 05
- Adresse mail : Crechestbasils@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 41 places

Description : Le multi-accueil Saint-Basil's, situé dans l'enceinte du parc de la villa Saint-Basil's, dans le quartier Trespoey, accueille 41 enfants accompagnés dans leur développement par notre équipe pluridisciplinaire. Notre projet s'articule autour d'une charte d'accueil de l'enfant. Les enfants évoluent ensemble dans un environnement visant à promouvoir leur santé et leur bien-être. L'éveil à la nature et l'autonomie sont valorisés au travers de l'expérimentation, de l'exploration et la découverte en toute liberté et sans danger.

Horaires d'ouverture :

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Les horaires d'arrivée sont possibles de 7h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h30.

Les horaires de départ sont possibles à 12h00 à 12h30 et l'après-midi à partir de 16h00.

MULTI ACCUEIL LA PEPINIERE



Coordonnées :

- Adresse : 6-8 avenue Robert Schuman 64000 PAU
- Numéro de téléphone : 05 64 64 11 70
- Adresse mail : crechepepiniere@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 55 places

Description : Structure située au niveau du centre social de la Pépinière et à proximité de la faculté. Notre structure propose d'accueillir vos enfants dans un lieu d'échanges, de partage et de bien-être. Les repas servis quotidiennement sont préparés sur place par les cuisiniers, à partir de produits locaux, de saison et biologiques. Nous sommes labélisés " Manger bio et local, labels et terroirs " en lien avec le conseil départemental et sommes au niveau 2 carottes.

Horaires d'ouverture :

- De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- Les horaires d'arrivée sont possibles de 7h30 à 9h30 et de 14h00 à 15h00.
- Les horaires de départ sont possibles à 12h00 ou à partir de 16h00.

MULTI ACCUEIL SAINT VINCENT DE PAUL



Coordonnées :

- Adresse : 9 rue Louis Lacaze 64000 PAU
- Numéro de téléphone : 05 59 30 78 87
- Adresse mail : Crechestvincent@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 78 places

Description : Le multi-accueil Saint-Vincent de Paul accueille jusqu'à 78 enfants dans une structure située au centre de la ville de Pau, proche des Halles et de la médiathèque André LABARRERE. L'équipe travaille en collaboration pour proposer un accueil de qualité aux familles et aux enfants, dans le respect de valeurs communes. Les professionnelles des 5 services distincts veillent à assurer une continuité d'accompagnement dans la réponse apportée aux besoins des enfants en lien étroit avec leur famille.

Horaires d'ouverture :

7h30-18h30 du lundi au vendredi

Les horaires d'arrivée sont possibles de 7h30 à 9h30 et de 14h à 14h30.

Les horaires de départ sont possibles à 12h00 ou à partir de 16h00

MULTI ACCUEIL DES 4 COINS DU MONDE

Cas particulier : la crèche des 4 coins du monde située dans le secteur de l'hôpital est la seule structure ouverte en horaire atypique de 6h30 à 20h30 du lundi au samedi.

La demande de place pour l'**accueil atypique** est ouverte à l'ensemble des familles quel que soit leur bassin de résidence.



Coordonnées :

- Adresse : 8 rue du Parc en Ciel 64000 PAU
- Numéro de téléphone : 05 59 98 78 94
- Adresse mail : Creche4cdm@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 35 places dont 15 places en horaires atypiques

Description : Située proche de l'Hôpital de Pau et au centre du Pôle des 4 Coins du Monde, la crèche accueille les enfants dans des groupes distincts en fonction de leur âge : un groupe de bébés et deux groupes de moyens-grands. C'est la seule crèche à proposer des horaires atypiques de 6h30 à 20h30 du lundi au samedi inclus. Cela permet de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque famille. Le respect du rythme et des besoins propres à chaque enfant est donc au centre des valeurs portées par la crèche.

Horaires d'ouverture :

- De 6h30 à 20h30 du lundi au samedi
- Les horaires d'arrivée sont possibles de 7h30 à 10h45 et à partir de 13h00
- Les horaires de départ sont possibles à 12h30 et à partir de 16h30.

Spécificités de l'accueil en atypie

- Les enfants en horaires atypiques du matin (avant 7h15) peuvent arriver en pyjamas et la crèche peut leur fournir le petit déjeuner.
- Les enfants en horaires atypiques du soir (après 19h45), la crèche fournit le repas du soir et peuvent être mis en pyjama

Contrats en horaires atypiques :

L'accueil atypique se définit par l'accueil de l'enfant sur des horaires atypiques : avant 7h15, après 19h45 et / ou le samedi.

Ce contrat peut être établi avec un planning fixé à l'avance ou un planning changeant tous les mois. La place proposée peut se décliner de plusieurs façons selon les disponibilités de la crèche et les besoins des parents : un roulement en 12 heures, ou un roulement avec des matins et des soirs de façon équilibrée. **L'enfant ne pourra alors être présent que sur ces plages de demi-journées et non en journées.**

Lors de formations ou de travail de nuit, sur présentation d'un justificatif de l'employeur et selon les disponibilités de la crèche, l'enfant pourra être accueilli sur des horaires de journée ex de 9h00 à 17h00 au lieu de 6h30 à 14h00.

En cas de changement d'horaires, la place ne pourra être attribuée qu'en fonction des places vacantes. Les heures précédemment réservées seront facturées si le délai est inférieur à 48h.

Bassin Berges du Gave

MULTI ACCUEIL RIVE GAUCHE



Coordonnées :

- **Adresse :** 18 rue du 14 Juillet 64000 PAU
- **Numéro de téléphone :** 05 59 06 17 26
- **Adresse mail :** CrecheRivegauche@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 20 places

Description : Rive Gauche est une structure à taille humaine qui accueille 20 enfants sur la place Baradat, après le pont du 14 Juillet et à deux pas du Château de Pau. Du personnel diplômé et qualifié accompagne vos enfants dans le respect de leur rythme, répond aux besoins des familles et offre une qualité d'accueil et d'écoute. Un cocon, dans un quartier récemment rénové, qui permettra à votre enfant de grandir sereinement

Horaires d'ouverture :

7h30-18h30 du lundi au vendredi

Les horaires d'arrivée sont possibles de 7h30 à 9h30 et de 13h à 14h30.

Les horaires de départ sont possibles à 12h30 ou à partir de 16h .

MULTI ACCUEIL LES P'TITS BOUCHONS



Coordonnées :

- **Adresse :** 15 rue Jean Moulin 64110 JURANCON
- **Numéro de téléphone :** 05 59 06 49 82
- **Adresse mail :** creche.jurancon@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 30 places

Description : La Crèche les P'tits Bouchons se situe au cœur de la ville de Jurançon. Elle accompagne l'éveil de l'enfant au travers d'activités variées et en favorisant principalement les sorties à l'extérieur. L'équipe met en place des ateliers de psychomotricité, des sorties au marché, des temps lecture à la médiathèque ou encore de chants partagés avec les résidents de l'EHPAD du Clos des Vignes. Le développement de liens intergénérationnels est au cœur du projet pédagogique de l'établissement tout en respectant le rythme de chaque enfant.

Horaires d'ouverture :

- De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- Les horaires d'arrivée sont possibles jusqu'à 10h30 et à 13h30.
- Les horaires de départ sont possibles à 12h30 et à partir de 15h30.

MULTI ACCUEIL L'AUSERON



Coordonnées :

- **Adresse :** 5 rue Jules Ferry 64110 MAZERES-LEZONS
- **Numéro de téléphone :** 05 64 64 11 80
- **Adresse mail :** crecheauseron@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 18 places

Description Le multi-accueil l'Auseron est situé au cœur du village de Mazères-Lezons. L'équipe propose des activités en extérieur, à la bibliothèque ainsi que des échanges organisés avec le centre de loisir et l'école maternelle. L'épanouissement social de l'enfant et son apprentissage par le collectif sont au cœur du projet de la structure. Les activités en intérieur sont principalement tournées vers la sensorialité telles que la peinture, la semoule ou la psychomotricité pour que chaque enfant puisse découvrir et explorer à son rythme.

Horaires d'ouverture :

- De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- Les horaires d'arrivée sont possibles de 7h30 à 10h45 et à partir de 13h00
- Les horaires de départ sont possibles à 12h30 et à partir de 16h30.
- Chez les bébés, pas de limite spécifique sauf contraintes liées au rythme de la vie de l'enfant.

MULTI ACCUEIL L'ARCHE



Coordonnées :

- **Adresse :** Chemin Cambets 64230 BIZANOS
- **Numéro de téléphone :** 05 64 64 11 90
- **Adresse mail :** crechearche@agglo-pau.fr

Capacité d'accueil : 36 places

Description : La Crèche accueille les enfants au sein d'une structure à l'architecture ressemblant à une arche et facile d'accès depuis la rocade. Notre projet s'articule autour de valeurs communes de bienveillance, de respect et de confiance. Les enfants évoluent alors dans une organisation en trois groupes : un pôle réservé à l'accueil des nourrissons et deux groupes d'enfants d'âges mélangés. La notion de référence affective, le portage, l'expérimentation sensorielle, la parole adressée à l'enfant et le respect de son individualité sont les piliers fondateurs de notre projet éducatif et pédagogique.

Horaires d'ouverture :

- De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- Les horaires d'arrivée sont possibles de 7h30 à 10h00 et à 13h30 à 13h30.
- Les horaires de départ sont possibles de 13h00 à 13h30 et à partir de 16h00.